

Communiqué de presse

Berne, le 18 juin 2023

L'usam se félicite du OUI au taux d'imposition minimal de l'OCDE et du OUI à la loi COVID-19

L'Union suisse des arts et métiers usam salue la décision positive du peuple suisse concernant le taux d'imposition minimal de l'OCDE. L'acceptation de ce projet permet d'éviter que des recettes fiscales ne partent inutilement à l'étranger. L'usam salue également le OUI à la loi COVID-19.

Une politique fiscale attrayante a largement contribué à faire de la Suisse l'un des sites économiques les plus intéressants du monde au cours des dernières décennies. En conséquence, les montants d'impôt payés par les entreprises ont fortement augmenté et ont largement financé le développement constant des prestations de l'État. L'ensemble de la population en profite. Pour les PME et les entreprises actives uniquement au niveau national, le taux d'imposition minimal ne change rien. Ciblée, la mise en œuvre prévue garantit le respect de l'imposition minimale en Suisse et protège les entreprises concernées d'une imposition supplémentaire et de procédures fiscales bureaucratiques à l'étranger.

Les mesures liées à la lutte contre la pandémie de coronavirus sont en principe levées. La loi COVID-19 laisse encore au Conseil fédéral certaines possibilités d'intervenir rapidement en vertu du principe de précaution.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Hans-Ulrich Bigler, directeur, portable 079 285 47 09

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.